

quelque chose de plus encore en faveur de la jeunesse et de la science.

Le Gouvernement non plus, n'a pas encore cru devoir donner à cette branche si importante des connaissances humaines tout l'appui auquel elle a certainement droit ; en contribuant cependant à son perfectionnement, il nous semble que ce serait contribuer au bonheur de l'humanité.

De sorte que nous sommes laissés entièrement à nos propres forces. Voilà pourquoi l'union entre nous est si nécessaire, si indispensable. Ce journal de médecine sera donc le premier pas vers le but que l'on veut atteindre. Nous le mettons entièrement sous la protection de la profession. Nous sollicitons encore une fois la coopération de tous. L'intérêt du journal augmentera en proportion de la variété des communications. Quant à nous, tout en laissant dans notre journal une large part pour les écrits étrangers, nous ferons en sorte que les productions indigènes, obtenues de nos hopitaux et de la pratique privée, soient assez nombreuses, pour qu'il puisse être considéré comme une gazette médicale canadienne dans toute l'acception du mot.

Janvier 1872.

J. P. ROTTOT, M. D.

A. DAGENAIS, M. D.

L. J. P. DESROSIERS, M. D.

Nouveau Bill de Médecine.

Nous croyons qu'il est très important de commencer, dès aujourd'hui, à mettre devant la Profession le nouveau projet de loi préparé par l'Association Médicale Canadienne. C'est une question des plus importantes, dont les résultats devront affecter considérablement l'enseignement médical dans toutes les Provinces de l'Union, et surtout les membres de la profession de notre Province. Elle mérite par conséquent notre plus sérieuse attention.

Avant d'entrer directement en matière, il sera peut-être plus convenable de faire connaître l'origine de l'Association Médicale Canadienne, et de donner un résumé de ses tra-